



Sainte Foy
l'Argentière

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq

Le : 22 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025.

Procès-verbal affiché le : 27 mai 2025.

Présents : K. BERGER / J. QUINAUDON / L. BROSSARD
D. BERTHOLON / P. SECKINGER / F. VENET / M. DUPUY
G. VULPAS / S. COURT.

Absents excusés : G. BUFFARD (pouvoir donné à Denise BERTHOLON)
O. VIALLO (pouvoir donné à Karine BERGER) / C. LOZANO
(pouvoir donné à Steeve COURT) / A. BORRA / D. PINEL
R. JOASSARD.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 22 mai 2025 à dix-neuf heures trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire accueille le Conseil Citoyen de Jeunes, composé de 9 jeunes titulaires et 9 jeunes suppléants, accompagné de Monsieur SANOE, Professeur d'Histoire Géographie avec lequel nous collaborons pour la bonne tenue du Conseil Citoyen de Jeunes.

Madame le Maire les remercie pour leur présence et met en valeur leur engagement. Elle remercie également Monsieur SANOE pour son investissement auprès du Conseil Citoyen des Jeunes pour son accompagnement auprès des jeunes et son dynamisme, lors de toutes les actions organisées (commissions, sorties, commémorations pour perpétuer le devoir de mémoire ...).

Madame le Maire excuse l'absence d'Olivier VIALLO qui lui a donné pouvoir, de Georges BUFFARD qui a donné pouvoir à Denise BERTHOLON, de Célia LOZANO qui a donné pouvoir à Steeve COURT, d'Alexandra BORRA, de Robert JOASSARD et de Dorothee PINEL.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 17 avril 2025.

PRESENTATION DES PROJETS DU CONSEIL CITOYEN DE JEUNES :

Le Conseil Citoyen des Jeunes a constitué trois commissions : la commission environnement, la commission citoyenneté et vie fidesienne et la commission aménagement.

Madame le Maire donne la parole au Conseil Citoyens de Jeunes.

** COMMISSION ENVIRONNEMENT : Denise BERTHOLON, Adjointe, encadre cette commission.*

Justine et Romain excusent l'absence d'Elise et exposent leur projet :

A été retenu comme projet phare, une randonnée organisée sur Ste Foy en y intégrant le ramassage des déchets. Madame DURAND Capucine, chargée de mission sensibilisation à la transition écologique et aux déchets de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais est intervenante au Collège et travaille avec un groupe de dix élèves sur un projet autour du tri, recyclage et réduction des déchets. Un partenariat a été proposé avec le Conseil Citoyen de Jeunes.

Cette randonnée baptisée Zéro-Déchet se déroulerait le lundi matin 30 juin sur un temps scolaire. Le Conseil Citoyen de Jeunes, les délégués Eco du Collège, accompagnés de Mesdames Denise BERTHOLON et Capucine DURAND participeraient à cette randonnée.

L'objectif de ce projet est de garder notre village propre et sensibiliser les citoyens à la réduction de la pollution. Ce projet est peu coûteux. Il est demandé de fournir des sacs poubelle, des gants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour ce premier projet.

** COMMISSION CITOYENNETE ET VIE FIDESIENNE : Georges BUFFARD, Adjoint, encadre cette commission.*

Ce deuxième projet est présenté par Vivek et informe que des milliards de mégots sont jetés dans le monde entier chaque dont 30 milliards en France. Ces déchets polluent les océans et les ressources en eau.

Le projet est de faire comprendre aux fumeurs la nécessité d'utiliser des cendriers de poche.

Un devis a été demandé et s'élève à 336 € TTC pour 100 cendriers de poche personnalisés Ste Foy et CCJ 2025. Ces cendriers pourraient être vendus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour ce deuxième projet.

** COMMISSION AMENAGEMENT : Janine QUINAUDON, Adjointe, encadre cette commission.*

Hugo, Louka et Ella présentent le projet de la réalisation d'une fresque sous la halle dans le Parc Municipal avec la collaboration de Monsieur Guillaume PAUTY.

Le Parc Municipal est en cours de restructuration et ce projet viendrait embellir la halle et rendrait l'endroit encore plus accueillant.

Un devis s'élève à 960 € et comprend la peinture, les masques, les pinceaux et les gants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour ce troisième projet.

Madame le Maire remercie le Conseil Citoyens de Jeunes pour la présentation de leurs projets respectifs, les Adjointes et Monsieur SANOE pour leur travail au sein du CCJ.

PARTICIPATION AUX CHARGES DU SYDER POUR 2025 :

La participation 2025 due au SYDER s'élève cette année à la somme de 115 091,20 €. Cette somme regroupe les contributions, les travaux dont une partie des nouveaux mâts électriques installés dans la Grande Rue et l'exploitation de l'éclairage public.

Madame le Maire propose, comme d'habitude, de fiscaliser la totalité de la somme.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des présents, pour fiscaliser la totalité de la somme.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE (RPOS) DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEMLY nous a transmis le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Madame le Maire donne quelques chiffres :

- 79 805 habitants sont desservis. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ qui assure la gestion du service, la gestion des abonnés, l'entretien de la voirie, des branchements, des canalisations ...
- Le nombre de m3 consommés sur l'ensemble des Communes est de 5 504 477 m3.
- 37 426 abonnés en 2024 sont totalisés sur l'ensemble des Communes. 875 abonnés sur notre Commune.
- Le prix du m3 s'élève à 4,04 € TTC.

Le montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 2 765 419 € correspondant aux renouvellements des canalisations sur l'ensemble des Communes.

Madame le Maire donne la parole à Philippe SECKINGER qui précise au Conseil Citoyens des Jeunes qu'une commission du SYDER se réunit environ 3 à 4 fois l'an pour prendre des décisions au sein de ce syndicat. Il informe que le Conseil Municipal entérine les décisions prises lors de ces commissions.

Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEMLY.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE (RPOS) DU SPANC 2024 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SPANC nous a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2024.

Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif.

Sur notre Commune, 4 maisons ne sont pas reliées à l'assainissement. Celles-ci relèvent de ce Syndicat.

Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents.

APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE :

Madame le Maire précise que le régime indemnitaire avait été mis en place en 2018.

Ce régime indemnitaire est attribué au personnel communal titulaire et non titulaire. Compte-tenu des avancements de grade et des mouvements du personnel communal, Madame le Maire propose de mettre à jour ce régime indemnitaire qui comprend l'IFSE, l'Indemnité de Fonctions, des Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et le CIA, Complément Indemnitaire Annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Madame le Maire précise que nous avons des agents de la catégorie C et de la catégorie B.

On distingue deux groupes :

- G1 : agents qui ont des fonctions d'encadrement*
- G2 : agents d'exécution.*

Cette mise à jour a été transmise au CDG69 pour avis du Comité Social Territorial (CST).

Le CST a rendu un avis favorable à l'unanimité des présents.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable à cette mise à jour du régime indemnitaire et de la faire appliquer au 1^{er} juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur ce régime indemnitaire.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE DEPARTEMENT :

Madame le Maire informe que le Département nous a transmis une convention qui a pour objet de définir le cadre d'intervention de l'Agence Technique du Département.

Madame le Maire rappelle que le Département avait déjà rédigé la note d'opportunité pour des travaux sur la Route de Duerne et sur la Route d'Aveize.

Une réunion publique avait eu lieu avec les habitants de la Route d'Aveize.

L'intervention de l'ATDR consiste à assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la conception et le suivi de la réalisation d'aménagement de sécurité Route d'Aveize (RD4).

Les missions confiées à l'ATDR concernent la phase de conception et la phase de réalisation.

Le coût de rémunération s'élève à 1 860 €. Madame le Maire précise que ce coût peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police. Madame le Maire souligne que notre Commune ne perçoit pas le produit des verbalisations faites sur notre territoire.

Madame le Maire propose de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la convention pour une mission de maîtrise d'œuvre avec le Département.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS :

Madame le Maire informe qu'une réunion avec Jérôme CHALANDON, Chef de Casernement des Sapeurs-Pompiers avait eu lieu avec Madame le Maire et ses Adjoints.

Karine BERGER précise que Jérôme CHALANDON a alerté le Département en évoquant l'absence de vestiaires femmes à la caserne des pompiers ce qui ne lui permet pas d'accueillir des femmes qui souhaitent devenir pompiers.

Madame le Maire précise qu'il y a une nécessité. A ce titre, le Chef de Casernement sollicite l'aide de la Commune pour obtenir une subvention pour pouvoir faire ces travaux dans la caserne.

Un premier devis a été transmis à la Mairie pour un montant de 800 €, puis un second et enfin un troisième devis ont été adressés au secrétariat dont les montants sont bien supérieurs. Madame le Maire souligne que l'aide demandée lors de la première réunion était de 800 € et que cette somme avait été prévue au budget primitif de 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de verser 800 € à l'Amicale des Sapeurs- Pompiers.

Madame le Maire indique qu'il sera nécessaire dans un deuxième temps d'agrandir l'ouverture du portail de la caserne car cette ouverture ne permettra pas au nouveau camion de pouvoir rentrer. Un devis va être demandé et une subvention sera sollicitée également auprès des Communes avoisinantes.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Madame le Maire rappelle qu'un arrêté municipal a été pris le 18 avril 2025 concernant l'interdiction dans la Commune de jets de confettis, serpentins, cotillons de toutes matières et elle indique qu'en cas de non-respect de cette interdiction, un procès-verbal serait dressé. Cet arrêté sera transmis à tous les Présidents d'Association.*
- *Madame le Maire précise que vendredi 23 mai 2025, le Conseil Citoyens de Jeunes va visiter l'hôtel du Département.*
- *L'Association AHML a fait des remerciements à Madame le Maire pour sa présence à l'Assemblée Générale et pour son discours.*
- *Madame le Maire informe qu'un mini festival de musique regroupant la Clique des Sans Souci, le Comité des Fêtes et l'Union des Commerçants aura lieu le 13 juin 2025 à 18h30 sous la halle et défilera dans le village. Un concert sera donné.*
- *Madame le Maire rappelle le passage du Cyclo des Monts sur notre Commune le 24 mai 2025 entre 11h15 et 12h.*
- *Madame le Maire rappelle que la cérémonie de la Fête des Mères a lieu le dimanche 25 mai sous la halle dans le Parc Municipal.*
- *Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 5 juin 2025 à 19h30.*

La séance est levée à 20h50.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 26 mai 2025,

*Le Maire,
Karine BERGER*

